



**Direction des familles et de la petite enfance
Sous-Direction de l'Accueil de la Petite Enfance**

2024 DFPE 62. Subvention (3 071 784 euros), avenant n° 5, subvention (41 108 euros) et conventions d'investissement avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU, située 12 rue Vavin, à Paris 6ème, relative au fonctionnement de ses 15 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil totale de 554 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Elle prévoit également que la subvention de fonctionnement est calculée forfaitairement sur la base d'un coût moyen à la place reposant sur le subventionnement de la Ville de Paris sur trois années de référence (2016 à 2018).

Pour l'année 2024, il est proposé de signer un avenant n° 5 à cette convention, qui fixe :

- La subvention municipale pour l'année 2024 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un accueil optimal en terme de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement dans un souci de bonne gestion et dans le respect de la qualité d'accueil et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Compte tenu du nouveau cout moyen à la place de l'association, comprenant un réajustement spécifique issu des échanges avec cette dernière et de l'instruction de sa demande d'augmentation, il est proposé de fixer la subvention 2024 à 3 071 784 euros comprenant la déduction de l'avance de 250 000 euros sur la subvention de fonctionnement 2024 conformément à la délibération n° 2023 DFPE 185, avenant n°4 votée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2023. Les budgets présentés par l'association sont annexés à l'avenant.

Par ailleurs, l'association prévoit de réaliser des travaux de mises aux normes dans deux établissements. Il sera engagé d'une part une mise en sécurité du jardin dans

le multi-accueil situé 16 rue des Meuniers (12^e), et d'autre part sur l'établissement situé 26 rue du fbg St Jacques à Paris (14^e) des travaux du faux plafond de l'unité des bébés, actuellement fermée.

Pour ces deux établissements il est nécessaire de rénover les espaces d'activités.

Afin de financer les dépenses afférentes à ces opérations, l'association sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une subvention d'investissement de 41 108euros.

Le coût global de ces opérations s'établit à 93 865 euros. Dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil de jeunes enfants (FME), la caisse d'allocations familiales devrait acter lors de sa commission d'action sociale du mois de juin 2024 un financement pour ces projets d'un montant global de 51 818 euros.

L'association participe sur ses fonds propres à hauteur de 939euros. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant global de la subvention municipale à 41 108euros. Cette aide représente 43,80 % du cout total de l'investissement.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 3 071 784 euros au profit de ses établissements et les conventions ci-jointes qui fixent la subvention d'investissement à 41 108 euros pour l'association la maison des Bout'chou.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris